

### Bilan de la baisse de TVA dans la restauration

Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des services et de la consommation a présenté, le 30 juin 2010, le bilan de la baisse de la TVA à 5.5% dans le secteur de la restauration depuis le 1er juillet 2009. Il a confirmé les résultats positifs en matière d'emploi : en seulement neuf mois, de juillet 2009 à mars 2010, le secteur « hôtel cafés restaurants » (HCR) a créé 21 700 emplois nets, hors intérim, pour atteindre 933 000 emplois (942 000 en comptant les intérimaires). Cela représente une croissance des effectifs de 2,4 %. Hervé Novelli a également souligné que la baisse de la TVA a permis de renforcer la pérennité des entreprises du secteur. Entre août et décembre 2009, les défaillances ont ainsi chuté de 17 %, malgré un contexte économique dégradé. Les créations d'entreprises ont quant à elle augmenté de 8,2 % depuis le 1er juillet 2009. Le chiffre d'affaires du secteur a progressé de 5,4 % entre le 1er juillet et le 31 mars, la baisse de TVA compensant une fréquentation moindre des établissements.

Source : Communiqué de presse du Minife – 30/06/2010

### Débit de tabac : refonte de la réglementation

Un nouveau texte régleme la vente au détail des tabacs manufacturés en distinguant désormais le débitant de tabac du gérant d'un débit de tabac et de l'associé d'une société en nom collectif (SNC). Le gérant et l'associé de la SNC doivent satisfaire aux conditions d'exercice de l'activité.

Le directeur régional des douanes décide de l'implantation des nouveaux débits de tabac. Les implantations sont désormais interdites dans certains lieux et l'ancienne procédure d'adjudication est remplacée par une procédure d'appel à candidature, l'implantation pouvant toujours se faire par transfert, par présentation d'un successeur ou par permutation. Les conditions d'installation sont renforcées : le débitant de tabac doit notamment disposer d'un local commercial adéquat situé au lieu d'implantation retenu et avoir la pleine et entière propriété du fonds de commerce associé au débit de tabac, des exceptions étant permises dans les communes rurales ne disposant d'aucun autre débit de tabac.

Source : décret n°2010-720 du 28 juin 2010, Journal officiel du 30 juin 2010, p. 11 804

### 2009 : l'activité des services marchands régresse

L'activité des services marchands baisse en volume en 2009 (- 2,1 %), et participe ainsi au recul de l'ensemble de l'économie. En 2008, la dégradation de la conjoncture économique émoussait le dynamisme de la plupart des activités de services, mais l'ensemble progressait encore, de 0,9 %. En 2009, la plupart des activités régressent, même celles qui portaient auparavant la croissance des services marchands, comme l'informatique ou l'ingénierie. Parmi les moteurs traditionnels des services, les télécommunications maintiennent seulement le volume de leur production. L'activité du travail temporaire est la plus touchée (- 24,2 %). La baisse globale de l'activité se répercute sur l'emploi (- 2,7 %). Elle répond à une forte contraction des investissements (- 6,1 %).

Ce document en ligne, publié par l'Insee, fait un point sur l'activité des services marchands.

[Document à télécharger rubrique Etudes](#)

### Le label bio européen est lancé

Depuis le 1er juillet 2010, le label bio européen est entré en vigueur. L'apposition du logo de l'UE est obligatoire à dater du 1er juillet 2010 pour les aliments préemballés. Celle-ci demeure volontaire pour les produits importés passé cette date. Il devra être accompagné de l'indication du lieu de production des matières premières agricoles : "Union européenne", "hors Union européenne" ou le nom du pays.

Source : Communiqué du ministère de l'écologie – 1/07/2010

### Discothèque : précision sur les obligations liées à l'heure de fermeture

Rappel : l'exploitant d'une discothèque est libre de fixer les horaires d'ouverture de son établissement, mais l'heure limite de fermeture est fixée à 7 heures du matin. La vente de boissons alcooliques est interdite pendant l'heure et demie précédant la fermeture.

Afin de permettre aux autorités de vérifier le respect de cette règle, l'exploitant de la discothèque a l'obligation d'informer les services de police et de gendarmerie de son heure de fermeture.

Source : question ministérielle n°77 701, Journal officiel de l'AN du 29 juin 2010, p.7 347

## L'agriculture en 2009 en France et en Europe

Ce document, publié par l'Insee, fait un point sur le secteur agricole en France et en Europe.

[A télécharger dans notre rubrique Etude](#)

## Internet, canal préféré des internautes pour la préparation et l'achat de voyages

La Fédération du e-commerce et Médiamétrie/NetRatings viennent de publier les résultats d'une étude sur le comportement des internautes en matière de voyages. Selon le 6ème baromètre Fevad - Médiamétrie/NetRatings sur les habitudes de consommation des internautes, Internet joue un rôle de plus en plus déterminant dans le processus d'achat de voyages. Pour la majorité des personnes interrogées, Internet est le premier canal d'information pour le voyage mais aussi le premier canal d'achat. L'Internet mobile apparaît comme un nouveau canal relationnel et de vente adapté au secteur du tourisme et des transports.

Source : Communiqué de presse Mediametrie/NetRatings et Fevad – 06/07/2010

## Nouvelles règles de classement des campings, des parcs résidentiels de loisirs et des villages de vacances

Plusieurs textes précisent les nouvelles règles de classement des campings, des parcs résidentiels de loisirs et des villages de vacances en vigueur depuis le 1er juillet 2010.

Pour obtenir le classement de son établissement, l'exploitant doit préalablement s'adresser à un organisme évaluateur accrédité figurant sur une liste publiée sur le site internet de l'agence Atout France ([www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr)). Il est tenu de remettre à cet organisme évaluateur un prédiagnostic dont un modèle est fourni en annexe des textes. L'organisme évaluateur, après une visite de contrôle, établit un certificat de visite qui doit être joint à la demande de classement déposée au préfet du département où se situe l'établissement pour obtenir un arrêté de classement. La liste des établissements classés est disponible sur le site internet de l'agence Atout France. Un autre texte actualise et introduit dans le code du tourisme la définition de ces établissements, ainsi que celle des résidences de tourisme.

Source : décret n°2010-759 et arrêtés du 6 juillet 2010, Journal officiel du 8 juillet 2010, p.12 436 et s.

## L'agent littéraire en France : réalités et perspectives

Cette étude en ligne, publiée par l'Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France, propose un état des lieux de la profession d'agent littéraire.

[A télécharger dans notre rubrique Etude](#)

## Nouveau statut de l'Entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) : un choix possible pour l'avocat, sous conditions

Suite à la parution de la loi relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL), le Conseil national des barreaux (CNB) a adopté une résolution visant à encadrer le choix de ce statut par les avocats. Le CNB indique que l'application à la profession d'avocat du dispositif EIRL nécessite des adaptations pour permettre aux avocats qui auront opté pour ce régime d'en informer l'Ordre dont ils relèvent : déclaration préalable, mentions sur les documents destinés à la correspondance, remise de la copie de la déclaration d'affectation de patrimoine. Le CNB rappelle également que le choix de l'EIRL ne sera envisageable que pour les avocats exerçant individuellement ou au travers de structures sans personnalité morale (associations et SEP), à l'exclusion des structures d'exercice (SCP ou SEL) dont les associés ne peuvent opter pour un exercice à titre individuel.

Source : Communiqué de CNB – 30/06/2010

## Portail radiofréquences - santé - environnement

Ce site portail, co-géré par le ministère de la Santé et des Sports, le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique, informe sur les radiofréquences : état des connaissances sur les effets sanitaires, actions des pouvoirs publics, recommandations sur l'usage des téléphones mobiles, actualités législatives et réglementaires...

<http://www.radiofrequences.gouv.fr>

## Kyyple.com valorise les surplus de béton auprès des particuliers

Le site internet Kyyple.com propose aux particuliers et aux professionnels (responsables de petits chantiers...) le rachat de béton frais en surplus lors des commandes sur gros chantiers. Les futurs acheteurs précisent, à l'aide d'une base de données, la quantité souhaitée, leur disponibilité et le prix proposé. Ils indiquent également leur situation géographique et le délai d'attente accepté. Les producteurs peuvent ainsi identifier les potentiels acheteurs les plus proches des trajets retours de leurs camions toupies. Ce site a bénéficié du soutien du ministère de l'Ecologie, d'OSEO et des collectivités du Nord.

Source : Article signé Matthieu Quiret – Les Echos – 12/07/2010

<http://www.kyyple.com>

## Assouplissement des modalités d'exercice de la profession de vétérinaire

Les vétérinaires exerçant leur activité au sein d'une société d'exercice libéral (SEL) peuvent désormais être associés de plusieurs sociétés à la fois et exercer également à titre individuel en parallèle. Par ailleurs, afin d'assurer la continuité et la permanence des soins, les vétérinaires libéraux peuvent établir entre eux une convention déposée auprès du conseil régional de l'Ordre.

Enfin, le nombre de domiciles professionnels d'exercice et le nombre de vétérinaires salariés ou collaborateurs libéraux par vétérinaire exerçant seul ou en société ne sont plus limités. Pour chaque domicile professionnel d'exercice, un vétérinaire administrateur doit se déclarer, dès sa prise de fonction, auprès du conseil régional de l'Ordre dont dépend le domicile professionnel.

Source : décret n°2010-781 du 8 juillet 2010, Journal officiel du 10 juillet 2010, p. 12 817

## Création d'entreprises : chiffres de juin 2010

Au premier semestre 2010, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 17 % au regard du premier semestre 2009. Ainsi, 338 465 nouvelles unités ont vu le jour en France entre janvier et juin 2010. Source : note mensuelle de conjoncture de l'APCE « Création d'entreprises : chiffres de juin 2010 » (chiffres issus de la base de données Sirene de l'Insee et traités par l'APCE).

## Rapport d'information sur l'avenir des services à la personne

Ce rapport en ligne, publié par le Sénat, dresse un bilan du secteur des services à la personne et de la politique de soutien. Le rapport évalue également le potentiel et le coût de cette politique pour les décennies à venir.

[A télécharger dans notre rubrique Etude](#)

## Nouvelles inscriptions au répertoire national des certifications professionnelles

L'exercice de certaines activités, dites "réglementées", est conditionné à la détention d'une qualification professionnelle minimale. Celle-ci peut, dans certains cas, être justifiée par la détention d'un diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Plusieurs formations viennent d'être reconnues et sont désormais inscrites sur ce répertoire. Elles concernent notamment les activités suivantes : agent de prévention et de sécurité, agent cynophile de protection et d'intervention mention aide dresseur, technicien de maintenance en équipements de génie climatique, agent privé de protection de personnes, boulanger, etc.

Source : arrêté du 12 juillet 2010, Journal officiel du 22 juillet 2010, p.13 516

<http://www.cncp.gouv.fr/>

## L'industrie de l'image

Cette étude en ligne, publiée par le Conseil économique, social et environnemental, propose une analyse de l'industrie de l'image (cinéma et télévision) : les mutations technologiques, les nouveaux comportements des consommateurs et le futur modèle économique du secteur.

[A télécharger dans notre rubrique Etude](#)

## Les nouveaux entrepreneurs de l'artisanat de production : caractéristiques et besoins d'accompagnement

Cette étude en ligne, publiée par l'ISM, analyse les jeunes entreprises de l'artisanat de production autour de quatre questions principales : le déroulement du processus d'installation, les caractéristiques des nouvelles entreprises et de leur repreneur, le niveau technique, commercial et de gestion des entreprises en phase de primo-développement et les besoins d'accompagnement des jeunes entreprises.

[A télécharger dans notre rubrique Etude](#)

## Location de chambres chez l'habitant : conditions d'utilisation de l'appellation "chambres d'hôtes"

L'appellation "chambres d'hôtes" est réservée à l'activité de location chez l'habitant dans la limite de 5 chambres et d'une capacité d'accueil de 15 personnes.

La location de chambres chez l'habitant au-delà de ces seuils ne peut pas se prévaloir de cette appellation. Toutefois, l'exercice de cette activité n'est pas interdit sous réserve du respect des obligations en matière fiscale et sociale et des règles relatives à la sécurité incendie dans les établissements recevant du public qui leur sont applicables.

Source : question de l'Assemblée nationale n°64 878, JO AN du 20 juillet 2010, p.8 104

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-64878QE.htm>